



Ville de Vitry sur seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Année 2017
8^{ème} séance

CONSEIL MUNICIPAL

DL17824

INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE

SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2017

Le 20 décembre 2017 à 19 h 30, le conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 24 novembre 2017 s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude KENNEDY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KENNEDY Maire, Madame VEYRUNES-LEGRAIN, Madame ETAVE, Monsieur CHICOT, Madame LORAND, Monsieur LEPRETRE, Madame TAILLEBOIS, Monsieur BEYSSI, Monsieur HAMANI, Monsieur TZINMANN, Madame EBODE ONDOBO, Monsieur TMIMI, Madame GUENINE (jusqu'à la question n°31), Monsieur OMOURI, Monsieur BOURJAC, Monsieur ABDOUN CHAREF, Madame RABARDEL, Madame MONTOIR, Monsieur KONATE, Madame VEYSSIERE, Madame LEFEBVRE, Monsieur ROUGIER, Monsieur BOUVIER, Monsieur RAMAEL, Monsieur GIACOMO (à partir de la question n°12), Monsieur LADIRE, Monsieur BELL-LLOCH, Madame MARTINS, Monsieur AFFLATET, Monsieur RAMASSAMY, Madame HERAULT, Madame HELYE, Monsieur PERREUX (à partir de la question n°12), Monsieur BOURDON, Madame NIAKATE (à partir de la question n°19), Monsieur BOURDET, Monsieur PARADOL, Monsieur BEN-MOHAMED, Monsieur DUPONT.

ON T DONNE PROCURATION :

Madame GUENINE (à partir de la question n°32) à Monsieur OMOURI, Monsieur LABERTIT à Madame EBODE ONDOBO, Madame AGIER à Monsieur TZINMANN, Monsieur AUDOUBERT à Monsieur KENNEDY, Madame OUGIER à Monsieur RAMAEL, Madame DESABRES à Monsieur ROUGIER, Madame LAMRAOUI à Monsieur HAMANI, Madame KONATE à Madame LEFEBVRE, Monsieur ATTAR à Monsieur CHICOT, Madame LEPEZ à Monsieur PARADOL, Monsieur PORPIGLIA à Monsieur BEYSSI, Madame VALLOT à Monsieur BOUVIER.

ABSENTS :

Monsieur GIACOMO (jusqu'à la question n°11 incluse), Monsieur NJOH, Monsieur PERREUX (jusqu'à la question n°11 incluse), Madame NIAKATE (jusqu'à la question n°18 incluse), Madame TRAORE, Madame PAULET.

La séance est ouverte à 19 heures 46

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité Monsieur BEYSSI pour remplir la fonction de secrétaire ; Monsieur HELLIO, directeur général des services de la ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
Séance du Conseil municipal du 20 décembre 2017

DL17824

INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vœu voté lors du Conseil municipal du mercredi 5 octobre 2016,

Vu la délibération DL17515 du Conseil municipal du 28 juin 2017, décidant la création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, au sein duquel un droit de préemption commercial est instauré, et sollicitant les avis de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Val-de-Marne et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne,

Vu l'avis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne en date du 25 septembre 2017,

Vu l'avis de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Val-de-Marne en date du 28 septembre 2017,

Considérant que le commerce de proximité est un élément important d'animation d'une ville et d'amélioration du cadre de vie de ses habitants,

Considérant que les questions du maintien et du développement du commerce dans la ville sont des attentes fortement exprimées de la part des habitants,

Considérant que l'observation de l'évolution du commerce par la Ville est aujourd'hui malaisée,

Considérant que la Ville a besoin d'outil opérationnel en matière d'implantation commerciale,

Vu le rapport motivant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Adoptée à l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : d'instaurer le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité annexé, permettant le droit de préemption commercial en son sein.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de Créteil le - 5 JAN. 2018

Et de son affichage le - 5 JAN. 2018

Pour extrait conforme au registre des délibérations

LE MAIRE,
POUR LE MAIRE, L'ADJOINT DELEGUE
MAURICE TZINMANN



Ville de Vitry sur Seine

Projet de périmètre de
sauvegarde du commerce et de
l'artisanat de proximité

■ Périmètre de sauvegarde

Vu pour être annexé
à la délibération du Conseil Municipal
du 20 DEC 2017



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint(e)



